

Les injures ont simplement redoublé et les envoyés du Pape ont attrappé les éclaboussures.

Il y a même un légat qui est mort, Mgr Conroy, on n'a jamais bien su comment.

Toujours est-il que les conservateurs de Québec ne l'ont guère pleuré.

Nous sommes aujourd'hui au même point et nous retombons dans les mêmes errements.

La position de ceux qui invoquent l'intervention du pape pour faire taire le clergé est fausse.

On veut fermer la bouche aux prêtres, parce qu'ils combattent les candidats et les idées libérales.

Aucun doute que c'est le fond de la question.

Et pour cela on invoque l'autorité religieuse.

Mais ne s'aperçoit-on pas que l'on provoque ainsi l'intervention cléricale en politique.

Les conservateurs demandent aux curés de condamner les libéraux.

Les libéraux demandent au pape de condamner les curés, qui condamnent les libéraux.

De part et d'autre, l'influence est indue. Un gouvernement doit être assez fort pour se faire obéir lui-même, sinon qu'il passe la main.

Il doit y avoir assez de juges à Ottawa et à Londres, sans aller chercher à Rome.

La loi du pays doit être capable de se respecter par sa propre force.

Le pouvoir civil, s'il ne veut pas verser dans la faiblesse, tomber en quenouille, doit employer la force civile.

Le parlement et le gouvernement qui en découle ont la toute puissance de protéger leur existence et de sauvegarder leurs origines.

L'influence indue est un crime prévu par la loi.

Celui qui provoque à l'exercice de l'influence indue est également coupable.

Alors, pourquoi s'en rapporter au pape, et l'introduire dans les choses qui ne regardent que les citoyens et qu'ils peuvent régler eux-mêmes.

L'occasion est belle.

Mgr Blais, dans Bonaventure, vient de se livrer à un acte d'intimidation à l'égard de l'électorat, que toutes les lois réprouvent et punissent.

Pourquoi le ministre de la justice, ne traduit-il pas cet évêque devant les tribunaux et ne revendique-t-il pas la suprématie de la loi.

Voilà ce qu'il faudrait faire; voilà l'exemple qui est nécessaire.

Lorsqu'un évêque aura été poursuivi, au même titre qu'un citoyen coupable, quand il aura été condamné et aura expié sa peine, on n'aura plus besoin de légats.

L'impunité seule enfante ces violations stupéfiantes de la loi.

Le glaive de la justice seul peut y mettre un terme.

Il vaut beaucoup mieux compter sur soi que sur les autres pour se faire respecter.

Le *Globe* donne à entendre que des mesures législatives nouvelles, vont être prises à la prochaine session, pour réprimer les menées électorales du clergé.

Espérons que cette nouvelle est vraie.

Il n'en est que temps.

FRANC.

---

M. Queneau, courtier en mines, 207, New-York Life Bldg., Montréal, se tient à la disposition de nos lecteurs pour leur fournir tous renseignements sur les actions des MINES D'OR de la Colombie Anglaise.